



Commercialisation et transport

(Voir la section *Expédition, commercialisation et transport des animaux* dans le *Manuel du producteur*.)

En ce qui concerne cette question, trois éléments sont importants. D'abord, des études ont montré que l'urine et les matières fécales des porcs traités peuvent contenir suffisamment de résidus d'antibiotiques pour entraîner la présence de taux de résidus non autorisés chez les porcs de marché qui en ingèrent. Ensuite, les recherches ont permis d'établir qu'il existe un rapport entre les animaux qui n'ont pas jeûné avant l'abattage et le risque de contamination des carcasses à l'abattoir par le contenu intestinal. Enfin, la manipulation, le mélange et le transport des porcs leur causent un stress. Or, des porcs stressés peuvent répandre des bactéries, comme les salmonelles. Le contact avec les animaux contaminés, leurs fèces ou les véhicules contaminés peut contaminer les animaux sains.

- 32.** Travaillez-vous en collaboration avec votre office de commercialisation, votre fédération de producteurs ou avec l'abattoir afin de déterminer la régie pré-abattage qu'il convient de suivre?

Oui Non

- 32a)** Utilisez-vous une entreprise de transport qui adhère à un programme ou une certification en matière de biosécurité pour transporter les porcs?

Oui Non